

**Bureau du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 31 mai 2023

Objet : Transfert du marché MPE27 du Conseil  
Départemental au SMO Eure Normandie Numérique

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

À ce titre, le syndicat reprend la gestion de la plateforme des marchés publics dématérialisés de l'Eure (MPE27) et du tiers de télétransmission gérés par le Conseil Départemental de l'Eure et mis à disposition des communes et organismes publics Euroises. Ces services seront agrégés à la plateforme e-administration qu'Eure Normandie Numérique proposera à ses adhérents.

Aussi, il convient de transférer le marché MPE27 notifié à la société ATEXO par le Conseil départemental en mars dernier au syndicat qui en reprendra la gestion. Ce transfert sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le coût annuel du marché est de 33 270,30€ HT, les crédits (proratisés pour l'année 2023) ont été prévus au budget.

Il est proposé au comité de bureau d'approuver la délibération suivante :

Réunion du 31 mai 2023

**Objet : Transfert du marché MPE27 du Conseil  
Départemental au SMO Eure Normandie Numérique**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;
- Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 du 17 avril 2023 prenant acte des modifications statutaires du syndicat ;
- Vu la notification du marché par le Conseil Départemental à la société ATEXO ayant pour objet la Maintenance corrective, adaptative et évolutive du logiciel LOCAL TRUST MPE et ses modules le 30 mars dernier ;
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le bureau, réuni le 31 mai 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au transfert du marché ATEXO au syndicat Eure Normandie Numérique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- D'autoriser, le Président à signer tout document permettant ce transfert et à l'exécution du marché ;

DIT

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 31 mai 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

